



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24520-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1421**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : LES MILLES - REALISATION D'UNE VOIE NOUVELLE ENTRE LE CHEMIN DE LA BADESSE ET LE CHEMIN DES DEPORTES - CESSIION GRATUITE DANS LE CADRE DES EMLACEMENTS RESERVES N°92, 363 ET 364 - CESSIION VOLONTAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE KL N°391

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Nomenclature :

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LES MILLES - REALISATION D'UNE VOIE NOUVELLE ENTRE LE CHEMIN DE LA BADESSE ET LE CHEMIN DES DEPORTES - CESSION GRATUITE DANS LE CADRE DES EMPLACEMENTS RESERVES N°92, 363 ET 364 - CESSION VOLONTAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE KL N°391 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous rappelle que l'article R. 123-10 du Code de l'Urbanisme prévoit la possibilité pour le propriétaire dont le terrain est grevé d'un emplacement réservé au POS de céder gratuitement au bénéficiaire de la réserve tout ou partie de cette emprise et de reporter sur la partie restante le droit à construire correspondant à la partie cédée gratuitement.

C'est ainsi que la SARL TRANSAC PROVENCE représentée par M. Michel FRUTOSO, propriétaire de plusieurs parcelles de terrain longeant le chemin de la Badesse aux Milles et jouxtant le chemin des Déportés, cède volontairement et gratuitement à la ville une partie des ses terrains.

La société cède dans le cadre des Emplacements Réservés au Plan d'Occupation des Sols :

- 1) un terrain de 2431 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section KL n°389 (E.R. 92) nécessaire à la réalisation d'une voie nouvelle entre le chemin de la Badesse et le chemin des Déportés.

- 2) Un terrain de 1649 m² environ à détacher de la parcelle KL n°389 (E.R. 363 et 364) pour la création d'une voie de jonction entre le chemin des Déportés et l' E.R. n°92 (chemin de la Badesse).

La société cède également volontairement hors Emplacement Réservé et à l'euro symbolique :
1) le talus cadastré section KL n°391 d'une surface de 612 m².

Le permis d'aménager n°10J0007 a été accordé le 31 mai 2011 à la SARL TRANSAC PROVENCE sur la parcelle KL n°56

Les parcelles KL n°389 et KL n°391 sont issues de la division de la parcelle mère d'origine la parcelle KL n°56.

L'ensemble des frais afférents à l'acte sera pris en charge par la ville.

Je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la cession volontaire dans le cadre des Emplacements Réservés n°92, n°363 et n°364, des terrains de 2431 m² environ et de 1649 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée KL n°389.
- **ACCEPTER** la cession volontaire à l'euro symbolique du talus cadastré section KL n°391.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces qui en seront la suite ou la conséquence.

2012.1421 - LES MILLES - REALISATION D'UNE VOIE NOUVELLE ENTRE LE CHEMIN DE LA BADESSE ET LE CHEMIN DES DEPORTES - CESSIION GRATUITE DANS LE CADRE DES EEMPLACEMENTS RESERVES N°92, 363 ET 364 - CESSIION VOLONTAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE KL N°391

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



